

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE
« Le Trousset » - Montée du chef-lieu - 74540 CUSY



GUIONIE Laurence
Tél. : 04.50.52.04.99
Mail : periscolaire@cusy.fr

n° déclaration DDCCS :

WEINACHTER Aline
Tél. : 04.50.52.52.67
Mail : animation@cusy.fr



SOMMAIRE

1- Historique de la démarche -----	page 3
2- Le contexte local -----	page 4
2.1/ Environnement -----	page 4
2.2/ Caractéristiques principales de la population -----	page 4
2.3/ Offre socio-éducative locale -----	page 5
2.4/ Besoins des familles -----	page 5
3- Pourquoi un centre de loisirs à Cusy -----	page 6
3.1/ Objectifs pédagogiques -----	page 7
3.2/ L'évaluation -----	page 10
4- Equipe d'animation : le rôle de chacun -----	page 11
5- L'organisation des activités -----	page 12
6- L'organisation du centre de loisirs -----	page 13
6.1/ Temps périscolaire -----	page 15
6.2/ Temps extrascolaire -----	page 16
7- Journée type vacances au centre de loisirs -----	page 18
8- Informations pratiques -----	page 19

1 - Historique de la démarche

L'élection municipale de CUSY en 2014 a abouti au changement de municipalité, avec une politique volontariste en direction des enfants de la commune. Il est important de préciser que la réflexion autour de la mise en place d'un accueil de loisirs sur la commune fait suite à l'instauration d'un PEDT (projet éducatif de territoire), issu d'un travail collectif et participatif au niveau local avec un comité de pilotage élargi. Les principales étapes pour mener à ce travail de réflexion ont été les suivantes :

- Septembre 2014/2015 : mise en œuvre du nouveau rythme scolaire avec choix du vendredi après-midi (dérogation).
- La municipalisation des garderies est effective en 2015.
- La municipalité engage une réflexion sur la mise en place d'un PEDT avec le recrutement d'un chargé de mission. Une démarche collective et participative initiée en 2014 dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires a permis d'avoir une réflexion globale sur le temps de l'enfant et de mettre en avant les besoins des parents. Cette démarche a eu pour objectifs d'établir un parcours éducatif cohérent et de qualité, de favoriser l'égal accès à tous les enfants en recherchant la complémentarité des temps et espaces éducatifs, en recherchant la concertation et collaboration locale. 6 réunions de comité de pilotage entre 2015 et 2016 ont permis de définir un PEDT et de réunir les acteurs locaux.
- La volonté de la commune et des acteurs locaux est de poursuivre cette réflexion pour développer l'accueil des enfants et être au plus près des besoins des familles. La mise en place d'un accueil de loisirs sur tous les temps de vie de l'enfant semble être la réponse la plus adaptée aux familles. Le chargé de mission a donc poursuivi sa mission pour accompagner la commune sur la faisabilité financière et opérationnelle d'un accueil de loisirs sur la commune.

2 - Le contexte local



2.1/ Environnement

Le centre de loisirs périscolaire et extrascolaire est au cœur de Cusy, un village situé dans le département de la Haute Savoie de la région Rhône Alpes /Auvergne. La commune s'étend sur 17 km² et compte 1 828 habitants au recensement de 2014 (INSEE), entouré par les communes de : Chainaz les Frasses, Saint Ours, Héry sur Alby, Gruffy. Le village est situé à 6 kms du Sud-Est d'Alby sur Chéran, la plus grande ville à proximité. La commune appartient à la communauté d'agglomération du Grand Annecy créée en 2017. Cette dernière n'ayant pas la compétence enfance-jeunesse, c'est la commune de Cusy qui a la compétence pour mettre en place un accueil de loisirs sans hébergement.

Situé à 550 m d'altitude, la rivière du Chéran est le principal cours d'eau de la commune et détient le label « rivière sauvage ». Cusy appartient au parc du Massif des Bauges et se classe comme une commune rurale. A proximité, différentes activités sont à disposition telles que le plan d'eau et le domaine forestier de Lescheraines, le lac et la ville d'Annecy à l'ouest, le lac du Bourget et la ville d'Aix les Bains à l'est.

Cusy est une commune plutôt favorisée et attractive dans l'ensemble, offrant un cadre de vie agréable aux familles, tout en restant à distance raisonnable de grands centres urbains.

2.2/ Caractéristiques principales de la population

- Une densité faible : 102,3 habitants/km² (département : 170)
- Une situation économique favorable :
 - Revenu net moyen de 32 145 € - (département : 32 107 €)
 - 82% propriétaires – (département : 60,8%)
 - 72% de foyers imposés – (département : 62,3%)
 - Un taux de chômage faible : 5,8% - (département 9%)
- Des structures familiales préservées et une population jeune :
 - Un taux de couverture CAF élevé : 47% - (département : 40%)
 - Une part d'allocataires avec enfants élevé : 85% - (département : 68%)

- 24,6% de 0-14 ans - (département : 19,5%)
- 7% familles monoparentales avec enfants – (département : 22%)
- Une population qui travaille de plus en plus loin : 85% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence – (département : 71%)
- Une population dont l'ancrage familial est probablement en baisse : hausse du solde migratoire de 1,6% - (département : 0,8 %)

Les indicateurs sociaux économiques démontrent que les familles de Cusy sont plutôt privilégiées, relativement jeunes, avec des besoins socio-éducatifs importants.

2.3/ Offre socio-éducative locale

- Procédures contractuelles enfance-jeunesse : un contrat enfance jeunesse avec la CCPA, notamment autour de la jeunesse (à partir du collège) et du PLAJ pour les 6-11 ans.
- Offre périscolaire locale : cantine (moyenne annuelle de 147 enfants par jour, avec des pointes à 160) et garderies périscolaires (une par école avec une moyenne de 35 enfants le matin et 55 enfants le soir cumulé sur les 2 garderies) qui couvrent l'essentiel des besoins.
- Offre extrascolaire locale : une offre d'accueil de loisirs disséminée et insuffisante, obligeant les familles à trouver des solutions à l'extérieur (mode de garde ou lieux de socialisation) ou s'appuyer sur des modes de garde alternés. Il n'y a pas d'accueils de loisirs sur la commune, le plus proche étant celui de Gruffy et celui d'Héry qui ouvrent uniquement pour les grandes vacances.
- Offre d'activités : un tissu associatif présent avec 25 associations présentes sur la commune dont 5 en direction des enfants.

Une offre insuffisante au regard des besoins des parents.

2.4/ Besoins des familles

Besoins répertoriés pour les familles dont les enfants sont scolarisés en maternelle/élémentaire

- **Des besoins généraux, d'ordre socio-économiques :**
 - Des besoins croissants en matière de services à la population (par absence de solidarités familiales, allongement des trajets domicile-travail, ...) et en matière de besoin socio-éducatifs
 - Des besoins en matière de co-éducation : éduquer les enfants du territoire aux côtés de l'école, des parents et des acteurs locaux.
 - Des besoins en matière de lien social

- **Des besoins locaux** (besoins identifiés par le comité de pilotage dans le cadre d'une démarche participative) :
 - **Besoin de retravailler notamment sur le temps méridien et de respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants** : constat d'une certaine agitation/agressivité des enfants, avant/pendant/après le repas. Absence de jeux qui ne favorise pas les temps calmes. **Besoin de connaissance et/ou d'instauration de règles de vie communes, selon les temps et les lieux** : poser et définir un cadre commun à l'ensemble des différents temps de l'enfant pour diminuer le manque de « civisme ».
 - **Besoin de travailler sur la complémentarité des temps de l'enfant**
 - **Besoin de développer les moyens de garde sur le temps extrascolaire (vacances) et périscolaire (mercredi)** : besoin identifié de garde le mercredi APM et petites vacances scolaires, notamment depuis la fermeture du centre de St Félix, la proposition actuelle du PLAJ ne concerne pas tous les publics et nécessite des déplacements très contraignants,
 - **Besoin de lieu de rencontre et de socialisation** : aire de jeux, espace à proximité de la maternelle qui peut être source de nuisances
 - **Besoin de renforcer la communication auprès des parents** et favoriser les échanges entre l'équipe d'encadrement et les parents.

La mise en place d'un accueil de loisirs sur tous les temps de vie de l'enfant, garantissant une cohérence éducative entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, permettant également de répondre aux besoins croissants de la population, trouve tout son sens aujourd'hui.

3 - Pourquoi un centre de loisirs à Cusy ?

Un projet qui a du sens et répond à des besoins

Le comité de pilotage du PEDT a clairement mis en avant la nécessité de répondre aux besoins de la population locale, notamment pour :

- aider les familles à conjuguer activités professionnelles/sociales et éducation des enfants ;
- assurer une continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.

Un projet local, ouvert à tous

Le centre accueillera en priorité les parents résident au sein de la commune de Cusy. Une seconde priorité sera établie pour les familles dont les enfants fréquentent les écoles de Cusy (Chainaz et Héry). Les familles extérieures seront accueillies dans la mesure des places disponibles et au gré de l'évolution des problématiques politiques locales. Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire, sans discrimination sociale ou culturelle ainsi que les enfants présentant un handicap physique ou morale. Dans le cas particulier des enfants porteurs de handicap, une rencontre préalable avec la famille aura lieu avec la directrice afin de vérifier que l'accueil sera possible en collectivité.

Un accueil de loisirs aux valeurs éducatives affirmées

Les acteurs locaux ont déterminé 5 principaux axes éducatifs au travers du projet éducatif de l'organisateur :

- Favoriser le vivre ensemble
- Améliorer les conditions d'apprentissage
- Consolider les aptitudes de l'enfant
- Garantir une continuité éducative
- Aider les familles à conjuguer leurs activités professionnelles ou sociales avec l'éducation de leurs enfants

Ces objectifs éducatifs sont déclinés dans le tableau ci-dessous en précisant les principaux moyens utilisés pour atteindre ces objectifs.

3.1/ Objectifs pédagogiques

But/finalité	Objectifs généraux : ce que nous voulons faire ?	Objectifs opérationnels : comment allons-nous le faire ?
Favoriser le vivre ensemble	Apprentissage de la vie en collectivité.	Instaurer une charte de règles de vie commune : élaborée par la coordinatrice périscolaire avec le corps enseignant, mise en image par les enfants et charte appliquée sur tous les temps de vie de l'enfant.
	Le respect des autres et de soi-même	Susciter l'esprit du « vivre ensemble » : en transmettant des valeurs de solidarité, d'entraide, de tolérance et de respect notamment auprès des enfants en situation de handicap. L'expression théâtrale pourrait servir de support sur cette thématique.
	Création d'espace commun, de rencontre et de dialogue	Favoriser les rencontres entre les générations et les différents acteurs éducatifs : projets communs, manifestations locales (exemple carnaval), sorties, repas, etc. dans un esprit d'échange, de partage d'expériences, de dialogue et d'écoute.
Améliorer les conditions d'apprentissage par l'amélioration de la pause méridienne	Organiser un temps « libre mais organisé » avant et après le repas	Créer plusieurs zones d'activités permettant de respecter le rythme de vie de l'enfant : une zone calme pour les enfants qui ont besoin de se reposer ou de se poser, une zone d'activités pour les enfants qui ont besoin de se défouler et bouger, etc. L'idée est de laisser le libre choix aux enfants dans un cadre sécurisé et bienveillant avec une veille particulière sur les conflits entre les enfants. Cela s'accompagne de matériels pédagogiques et humains (renforcement de l'encadrement) pour permettre aux enfants d'arriver apaisés lors du temps scolaire de l'après-midi.
	Améliorer la qualité et les conditions du temps du repas	Il s'agira de favoriser l'éveil des sens, l'hygiène, la curiosité et l'autonomie. L'enfant sera ainsi incité à goûter même s'il n'aime pas les plats. Des ateliers culinaires sur les temps d'activité pourront être proposés. L'autonomie sera développée en associant les enfants en amont, pendant et après le repas. La salle de cantine sera organisée en ce sens.

But/finalité	Objectifs généraux : ce que nous voulons faire ?	Objectifs opérationnels : comment allons-nous le faire ?
Consolider les aptitudes de l'enfant	Prendre en compte le rythme de l'enfant	<p>Être à l'écoute des besoins et des envies des enfants, en aménageant des coins spécifiques, en laissant libre l'enfant de ne rien faire</p> <p>Réorganisation des TAP avec une meilleure prise en compte du rythme de l'enfant grâce à une meilleure rotation d'activités pendant le cycle.</p> <p>Proposer un programme d'activités adaptées au CM2, en privilégiant leurs besoins et en instaurant un dialogue avec les enfants.</p>
	Apporter aux enfants des activités et des expériences nouvelles ou complémentaires	<p>Favoriser de nouvelles expériences permettant à l'enfant de développer sa créativité, sa motricité, son imaginaire et sa curiosité au travers d'activités : art plastique, musique, journée à thème, sorties extérieures, grands jeux, etc.</p> <p>Favoriser la création des enfants en leur permettant de créer leurs propres jeux et activités individuels ou collectifs.</p>
	Développer chez l'enfant de nouvelles compétences en « savoir-être et savoir-faire »	<p>Sensibiliser l'enfant au développement durable en utilisant des matériaux naturels et de récupération et favoriser le recyclage : différentes poubelles de tri (papier, plastique, compost, etc.).</p> <p>Développer l'autonomie de l'enfant (lacets, habillage, repas) et apprendre aux enfants les gestes quotidiens au travers de jeux.</p> <p>Développer les compétences des enfants au travers d'activités péri-éducatives de qualité.</p>
Communication entre les acteurs pour une meilleure cohérence des différents temps éducatifs	Au regard du nombre d'adultes qui interviennent auprès de l'enfant, la coopération entre les acteurs doit être renforcée pour rechercher la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs.	<ul style="list-style-type: none"> • En organisant la transition entre le temps scolaire et périscolaire, liste des enfants inscrits affichée à la porte de chaque classe, 3 animatrices et 3 points de regroupement sont définis. • Création d'un trombinoscope, permettre à l'enfant de reconnaître les divers intervenants • Renforcer la communication auprès des parents, inviter les parents à entrer dans le centre à l'arrivée et au départ de l'enfant. Informer les parents des divers moyens de communication mis en place (permanence à la cantine, portail famille, téléphone). • Journée porte ouverte, création d'un moment convivial autour d'un buffet avec la participation des enfants.

But/finalité	Objectifs généraux : ce que nous voulons faire ?	Objectifs opérationnels : comment allons-nous le faire ?
<p style="text-align: center;">Aider les familles à conjuguer activités professionnelles ou sociales avec l'éducation des enfants</p>	<p style="text-align: center;">Conjuguer organisation du centre et besoin des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer de la flexibilité au niveau de l'organisation et des inscriptions, en proposant : <ul style="list-style-type: none"> - Un accueil échelonné jusqu'à 9h00, le soir un départ échelonné de 17h30 à 18h30. - Un accueil à la demi-journée ou journée avec ou sans repas. - Des délais d'inscription ou désinscription prenant en compte la réalité des parents. • Accompagner et orienter les familles : <ul style="list-style-type: none"> - Permanence journalière à la cantine où les demandes particulières peuvent être faites. - Médiation familiale possible pour chaque enfant. - Vigilance sur le comportement de l'enfant et retour aux familles en cas de problèmes détectés.
	<p style="text-align: center;">Lutter contre les inégalités sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mixité sociale en instaurant le partage et la solidarité. A cette fin, seuls les jouets du centre seront autorisés. • L'équipe s'efforcera de transmettre des valeurs « humanistes » aux enfants. • Apprendre à faire de la différence de culture un atout.
	<p style="text-align: center;">Accueillir les enfants en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un PAI pour leur offrir un cadre sécurisant et pouvoir adapter sa journée à ses besoins tout en l'intégrant avec les autres enfants. • Accueillir les enfants en situation de handicap si les conditions d'accueil en collectivité le permettent.

3.2/L'évaluation

En direction des enfants :

- Baisse des conflits débordants sur le temps scolaire
- Augmentation ou baisse des points (vert, orange, rouge)
- Sourire et épanouissement de l'enfant
- Qualité des temps d'échange avec les enfants
- Questionnaire « j'aime / je n'aime pas »
- Diminution de petits bobos et de pleurs
- Mesure des progrès dans le savoir être (règles de politesse/attitude)
- Mesure de la prise d'autonomie des enfants durant les repas
- Mesure du bruit et de l'attitude des enfants durant le repas, notamment durant le débarrassage des tables
- Mesure du respect et "temps calme"

En direction des animateurs :

- Diversités et renouvellements des activités
- Nombre de réunions d'équipe
- Ambiance et ressenti
- Continuité et stabilité du personnel
- Qualification du personnel encadrant
- Taux d'encadrement : ratio nb d'encadrant /nb d'enfant

En direction des parents :

- Qualité, accessibilité, utilité et cohérence de l'information
- Nombre de retour des parents, notamment négatif
- Accessibilité des activités (tarifs, diversité des activités, etc.)

4 - Equipe d'animation : le rôle de chacun



La directrice

- J'organise l'accueil dans les meilleures conditions et garantis la sécurité physique, morale et affective des enfants dont j'ai la charge
- Je rédige le projet pédagogique
- Je dirige, forme et accompagne l'équipe d'animation
- J'assure la communication auprès des familles
- J'assure la gestion du centre de loisirs et suis au plus près des animateurs et des enfants
- Je travaille en collaboration avec la mairie et les acteurs locaux
- J'assure la continuité éducative entre le centre de loisirs et l'environnement extérieur

- Je veille à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- J'élabore et propose des activités de qualité dans le cadre du projet pédagogique
- Je transmets des valeurs aux enfants
- Je travaille en équipe
- Je me remets en question et j'accepte la critique
- Je communique avec les familles et les différents acteurs

L'animateur



Les points non négociables pour l'ensemble de l'équipe

- ✓ Ne pas apporter ni consommer d'alcool et produits illicites sur le lieu d'accueil
- ✓ Faire sa « pause cigarette » dans l'espace réservé aux fumeurs et jeter son mégot dans le cendrier
- ✓ Respecter ses collègues
- ✓ Etre ponctuel
- ✓ Porter une tenue appropriée à un accueil de loisirs
- ✓ Ne pas frapper ni humilier un enfant
- ✓ Le téléphone doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties et non une distraction personnelle
- ✓ Les retards ou absences non justifiées seront sanctionnées

5 - L'organisation des activités

Les programmes d'activités sont établis par la directrice et son équipe en fonction de l'âge, des goûts et des besoins de chacun. Ces activités seront naturellement en lien avec le projet pédagogique.

Activités périscolaires :

Une réunion d'équipe sera instaurée tous les mardis matin. Les animateurs devront proposer un programme d'activités pour la semaine suivante en rapport avec le thème déterminé en amont par la directrice. Un bilan des activités passées sera discuté lors de ces réunions, sur la base des réussites, échecs ou difficultés rencontrées. Les activités se feront en lien avec le PEDT, avec une attention particulière pour mettre en lien le temps scolaire et périscolaire : transition et sécurité, continuité et cohérence éducative, etc.

Activité extra-scolaire :

L'équipe d'animateurs, qui aura été recruté par la directrice, se réunira 1 mois avant les vacances. Lors de cette réunion, les objectifs pédagogiques seront rappelés et l'équipe décidera du thème des vacances. Les grandes lignes des programmes seront établies par l'équipe, qui aura 15 jours pour peaufiner les détails. Les programmes seront alors diffusés aux familles par plusieurs supports de communication : affichage, site internet de la mairie (www.cusy.fr), communication par les cartables des enfants, etc. Une réunion d'information sera proposée aux parents en amont de chaque vacance. L'équipe fera appel le cas échéant à des prestataires extérieurs pour des activités spécifiques ou activité nécessitant un encadrement particulier (ex. sport d'eau vive).

6- L'organisation du centre de loisirs

6-1 - Temps périscolaire

Horaires d'accueil

PERISCOLAIRE - MATERNELLE	QF ≤ 700	700 > QF ≤ 1000	1001 > QF ≤ 1500	QF > 1501	exterieur	heures CAF
INSCRIPTION						
Frais d'inscription (par famille)	10 €	20 €	30 €	40 €	40 €	
TEMPS ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP)						
Repas adultes	6.00 € / repas					
Repas enfants de 11H30 à 12H40	2,80 €	2,90 €	3,10 €	3,50 €	3,90 €	
PAI (prix / protocole / repas)	2.00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	
TAP Maternelle vendredi 13H30 à 16H30	5,10 €	5,70 €	6,30 €	6,90 €	7,80 €	3
ACCUEIL PERISCOLAIRE						
accueil du matin 07H30 à 8H30	1,70 €	1,90 €	2,10 €	2,30 €	2,60 €	1
accueil mercredi 11H30 à 12H30	1,70 €	1,90 €	2,10 €	2,30 €	2,60 €	1
accueil méridien 12H40 à 13H30	1,50 €	1,70 €	1,90 €	2,10 €	2,30 €	1
accueil du soir 16H40 à 17H40	1,70 €	1,90 €	2,10 €	2,30 €	2,60 €	1
accueil du soir 17H40 à 18H40	1,70 €	1,90 €	2,10 €	2,30 €	2,60 €	1
Goûter	offert					

PERISCOLAIRE - ELEMENTAIRE	QF ≤ 700	700 > QF ≤ 1000	1001 > QF ≤ 1500	QF > 1501	exterieur	heures CAF
INSCRIPTION						
Frais d'inscription (par famille)	10 €	20 €	30 €	40 €	40 €	
RESTAURANT SCOLAIRE						
Repas adultes	6.00 €					
Repas enfants 1er svc de 11H45 à 12H45	2,95 €	3,10 €	3,35 €	3,80 €	4,20 €	
Repas enfants 2ième svc de 12H45 à 13H45	2,95 €	3,10 €	3,35 €	3,80 €	4,20 €	
PAI (prix / protocole / repas)	2.00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	
TEMPS ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP)						
TAP Maternelle vendredi 13H30 à 16H30	6,00 €	6,90 €	7,80 €	8,70 €	9,60 €	3
ACCUEIL PERISCOLAIRE						
accueil du matin 07H30 à 8H30	1.35 €	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,10 €	1
accueil mercredi 11H30 à 12H30	1.35 €	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,10 €	1
accueil méridien 11H45 à 12H45	1,35 €	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,10 €	1
accueil méridien 12H45 à 13H45	1,35 €	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,10 €	1
accueil du soir 16H30 à 17H30	1.35 €	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,10 €	1
accueil du soir 17H30 à 18H30	1.35 €	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,10 €	1
Goûter	offert					

Public accueilli

2 tranches d'âge principales, scindée en 2 groupes maternelle et primaire. Le taux d'encadrement allégé permis suite à la réforme des rythmes scolaires ne sera pas appliqué sauf activités le permettant (exemple : projection d'un film).

- Un encadrant pour 10 de moins de 6 ans (+ 4 si besoin)
- Un encadrant pour 14 pour plus de 6 ans (+ 4 si besoin)

Principaux locaux destinés à accueillir les enfants :

- L'école maternelle et la cour de récréation (ERP 4^{ème} catégorie / 142 personnes)
- Le restaurant scolaire (ERP 4^{ème} catégorie / 236 personnes)
- L'école élémentaire et la cour de récréation (ERP 5^{ème} catégorie / 109 personnes)
- Le foyer communal (ERP 4^{ème} catégorie / 250 personnes)

Modalités d'inscription accueil périscolaire :

Les différents temps d'accueil et les TAP :

- Première étape incontournable, inscrire votre famille au centre de loisir en fournissant les éléments demandés. Seul les dossiers complets seront traités, les autres seront mis en file d'attente.
- Une fois cette étape complétée vous devez inscrire votre (vos) enfant(s) aux différents temps d'accueil que nous proposons avec cette année une nouveauté, la prise en charge du mercredi après-midi.

Les modifications :

- Pour l'ensemble de ces temps, vous pourrez inscrire ou désinscrire votre (vos) enfant(s) 14 jours avant la date concernée via le portail famille. Ce délai nous est nécessaire pour organiser les activités et constituer les équipes d'animation.
- Toutefois, nous ferons le maximum pour prendre en charge les inscriptions de dernière minute, mais nous ne pouvons pas le garantir compte tenu des places disponibles et des animations prévues sur les différents temps d'accueil.
- Les enfants non désinscrits dans les délais, seront comme les années précédentes facturés "absent facturé"

Restaurant scolaire :

Jour de repas	Réservation/annulation
Lundi	Vendredi avant 09h00
Mardi	Lundi avant 09h00
Jeudi	Mercredi avant 09h00
Vendredi	Jeudi avant 09h00

Contacts et renseignements :

Téléphone : 04.50.52.04.99

Portail famille : LIEN DIRECT PORTAIL FAMILLES - identifiant + mot de passe remis à la famille en début d'année

Plus de détails : www.cusy.fr

Organisation type semaine périscolaire

	Horaires	Maternelle	Horaires	Primaire
Accueil du matin	07h30/08h20	Accueil échelonné/ateliers libres (jeux, coloriages, créations)	07h30/08h20	Accueil échelonné/ateliers libres (jeux, coloriages, créations)
	08h20/08h30	Rangement et départ pour l'école	08h20/08h30	Rangement et départ pour l'école
Accueil du midi	11h30/12h45	Récupération des enfants, toilette, lavage des mains et repas (un seul service)	11h30/12h30	Récupération des enfants, toilette, lavage des mains, repas ou activités au choix (1 ^{er} service)
	12h45/13h20	Activités au choix	12h30/13h20	Récupération des enfants, toilette, lavage des mains, repas ou activités au choix (2 ^{ème} service)
	13h20/13h30	Départ pour la sieste des PS + MS et GS remis aux enseignants	13H20/13H30	Remise de tous les enfants aux enseignants
Accueil du soir	16h40/17h00	Récupération des enfants, accueil et goûters	16h30/17h00	Récupération des enfants, accueil et goûters
	17h00/18h40	Activités et départs échelonnés	17h00/18h30	Activités et départs échelonnés
Accueil du mercredi midi	11h30/12h30	Activités et départs échelonnés	11h30/12h30	Activités et départs échelonnés
Accueil du vendredi TAP	13h30-16h30	Petite section : sieste, réveil échelonné jusqu'à 15h00 puis activités. Moyenne et grande sections : activités ou temps libre.	13h30-16h30	6 groupes par tranche d'âge, avec 4 activités au choix : sportive, manuelle, expression, cuisine. 2 activités avec intervenants extérieurs sophrologie, jeux de ballon, etc.
Sur tous les temps périscolaires : les animateurs proposent une ou plusieurs activités aux enfants. Ils ont le choix de participer à l'activité ou d'être en temps libre.				

6.2 - Temps extrascolaire

Les vacances scolaires :

	Horaires	Maternelle
Accueil péricentre matin	07h30-08h30	Accueil échelonné et activités libres
Accueil du matin	08h30-11h30	Activités
Accueil matin + repas	08h30-13h30	Activités, repas et départs échelonnés à partir de 13h20
Accueil repas + après-midi	11h30 – 17h30	Accueil échelonné jusqu'à 12h00 ? puis, repas, temps calme, activités de l'après-midi
Accueil uniquement l'après-midi	13h30-17h30	Activités
Accueil péricentre soir	17h30-18h30	Départ échelonne et activités libres
Accueil du vendredi TAP	13h30-16h30	Petite section : sieste, réveil échelonné jusqu'à 15h00 puis activités. Moyenne et grande section : activités ou temps libre.

Le mercredi après-midi :

	Horaires	Maternelle
Accueil repas + après-midi	11h30 – 17h30	Récupération des enfants inscrits puis, repas, temps calme, activités de l'après-midi
Accueil uniquement l'après-midi	13h30-17h30	Activités
Accueil péricentre soir	17h30-18h30	Départ échelonne et activités libres

Public accueilli

2 tranches d'âge principales, scindée en plusieurs groupes en fonction des présences constatées :

- Maternelle : PS/MS + GS
- Primaire : CP/CE1 + CE2/CM1 + CM2
- Un encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans
- Un encadrant pour 12 enfants de plus de 6 ans

Principaux locaux destinés à accueillir les enfants (*idem que pour le temps périscolaire*) :

- L'école maternelle et la cour de récréation (ERP 4^{ème} catégorie / 142 personnes)
- Le restaurant scolaire (ERP 4^{ème} catégorie / 236 personnes)
- L'école élémentaire et la cour de récréation (ERP 5^{ème} catégorie / 109 personnes)
- Le foyer communal (ERP 4^{ème} catégorie / 250 personnes)

Modalités d'inscription accueil extrascolaire sont identiques aux modalités d'accueil des temps périscolaires

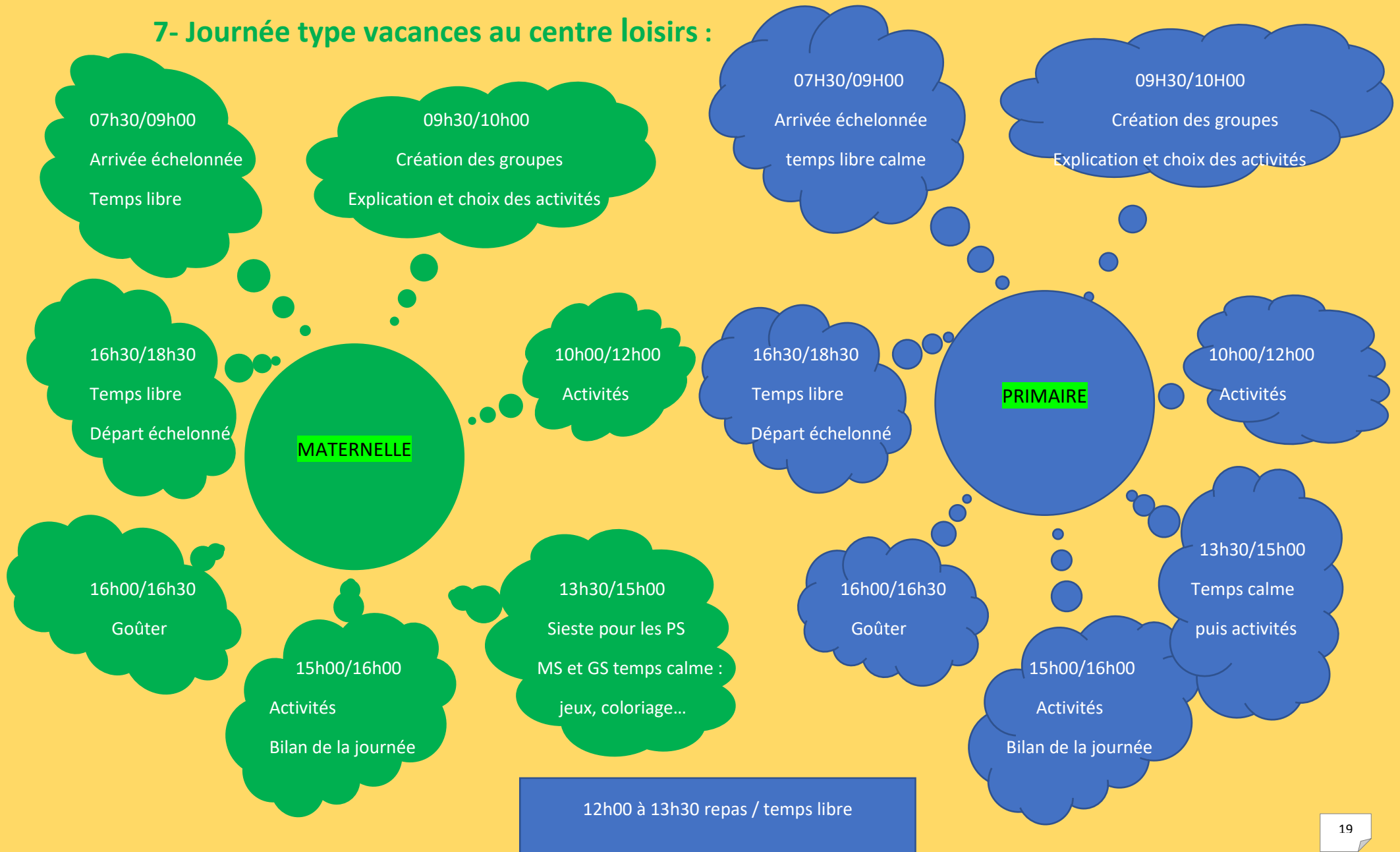
Contacts et renseignements :

Téléphone : 04.50.52.04.99

Portail famille : LIEN DIRECT PORTAIL FAMILLES - identifiant + mot de passe remis à la famille en début d'année

Plus de détails : www.cusy.fr

7- Journée type vacances au centre loisirs :



8 - Informations pratiques

Moyens de communication :

- Service périscolaire : 04.50.52.04.99
- Service animation : 04.50.52.52.67
- Site de la commune : www.cusy.fr (règlement intérieur, fiches santé et d'inscriptions)
- Portail famille : facturation, données personnelles, inscription/annulation
- Réunion de rentrée scolaire
- Permanence au restaurant scolaire : de 08h00 à 09h00 et de 16h30 à 18h30

Matériels pédagogiques mis à disposition des enfants (sous la surveillance d'adultes) :

- Maternelle : ballons, vélos, trottinettes, structure de jeux ludique, parcours de motricité, jeux, livres, jouets filles et garçons (dinette, petites voitures...)
- Primaire : ballons, ping-pong, badminton, cordes à sauter, raquettes de plage, jouets (dinette, capelas, jeux de société...), livres, tchoukball, tableau interactif

Moyens de transport :

- Mini bus de la commune (9 places)
- Transporteurs locaux (bus) en cas de grande sortie

Les sanctions :

L'enfant est placé sous la responsabilité et l'autorité du personnel communal ou des intervenants habilités, il doit le respect et l'obéissance aux adultes qui s'occupent de lui et doit être respectueux envers ses camarades. Bien que l'ensemble des équipes en charge de l'enfant s'inscrive dans un rôle pédagogique, les débordements répétés peuvent donner lieu à des sanctions graduées. Les sanctions sont identiques sur tous les temps d'accueil de l'enfant, le règlement intérieur est disponible sur le site de la commune www.cusy.fr et dans les établissements du centre.

La sécurité

- Les trousse à pharmacie sont présentes dans chaque bâtiment, accompagnées des numéros et protocole d'urgence. Nos animateurs sont tous formés aux gestes de premiers secours (PSC1)
- Les PAI sont présents dans un placard à pharmacie, un placard par bâtiment.
- La liste d'allergie et fiches des enfants sont consignées dans un classeur.
- Pour les sorties les animateurs prendront le double de la trousse à pharmacie ainsi que les fiches santé et PAI des enfants concernés
- Vigipirate : les établissements périscolaire et extrascolaire sont considérés comme des lieux sensibles. Le niveau de vigilance peut être consulté sur le site <http://www.education.gouv.fr/>
- Les personnes qui déposent et récupèrent les enfants doivent respecter les consignes de sécurité affichées sur les portes des établissements.
- Incendie : les guides doivent récupérer leur groupe d'enfants et les emmener à l'extérieur du bâtiment selon le protocole mis en place lors de la formation interne (gestion en cas d'incendie) et les emmener au point de rassemblement situé dans la cour de l'école élémentaire à proximité du portail vert et font l'appel pendant que les serres files s'assurent qu'il n'y a plus personne dans les bâtiments. Les parents peuvent consulter ce protocole sur le site de la mairie.

Grille tarifaire :

EXTRASCOLAIRE	QF ≤ 700	700 > QF ≤ 1000	1001 > QF ≤ 1500	QF > 1501	exterieur	heures CAF
INSCRIPTION						
Frais d'inscription / famille (si pas au périscolaire)	5 €	7 €	9 €	11 €	15 €	
MERCREDI						
Restauration pour adultes	6.00 € / repas					
Forfait accueil 11h30 à 17h30 avec repas	9,30 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	14,20 €	5
Forfait accueil 13h30 à 17h30 sans repas	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	4
Forfait péricentre 17h30 à 18h30	1.35 €	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,00 €	1
Goûter	offert					
VACANCES SCOLAIRES						
Accueil péricentre 7h30 à 8h30	1.35 €	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,00 €	1
Accueil 08h30 à 11h30 sans repas	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	3
Accueil 08h30 à 13h30 avec repas	8,70 €	9,30 €	10,30 €	11,10 €	13,50 €	4
Accueil 11h30 à 17h30 avec repas	9,30 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	14,20 €	5
Accueil 13h30 à 17h30 sans repas	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	4
Accueil 08h30 à 17h30 avec repas	12,50 €	14,00 €	15,50 €	17,00 €	19,00 €	8
Accueil péricentre 17h30 à 18h30	1.35 €	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,00 €	1
Goûter	offert					